



DECISIONS DU MAIRE EXERCICE 2022

Décision n° 04/2023

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, visée par le Contrôle de légalité le 27 mai 2020, portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu la délibération du 10 décembre 2022, visée par le contrôle de légalité le 13/12/2022, portant sur la gestion de la salle polyvalente et les locaux annexes,
- Vu les demandes de location de la salle polyvalente au cours du 1^{er} trimestre 2023

DECIDE

ARTICLE 1 : une convention de mise à disposition de la salle polyvalente a été signée avec Mme GAMBOTTI MC pour l'organisation d'une fête familiale privée.

ARTICLE 2 : La commune a encaissé la somme de 150.00€ pour cette mise à disposition.

Poggio-di-Nazza le 24/03/2022

